L'ABEILLE.

PAR BULLIT, MAGNE & CO.
No. 31, RUE DE CHARTRES

CONDITIONS.
ABONNEMENT.

Douze piastres par an, pour la ville, payables d'avance pour l'année; dix piastres pour la moitié restante pour la campagne; quatre piastres trois par demaine, payables d'avance pour toute l'année, lors que l'abonné ne voudra pas être payé à un domicile à la Nouvelle-Orléans. Aucun abonnement ne sera discontinué avant que les comptes arriérés ne soient payés. Les abonnés qui voudront changer leur abonnement devront en donner avis par écrit, une semaine avant que le terme de leur abonnement expire, sinon il sera censé renouvelé.

ANNONCES.—Une piastre par carré de chaque insertion, pour la première insertion, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. Tout changement considérable dans l'annonce originale, devra être payé comme une nouvelle annonce. Le carré est de DIX lignes ou moins.

ANNONCES pour l'année aux annonces.—Les personnes désirant annoncer leur magasins de détail, des banques, Compagnies d'Assurances et autres industriel publiques, $50; les agents pour navires, $40; et les autres à raison de 25 pour cent de commerce laissant la commission, $30. Ces abonnements ne passent à l'année et d'avance.

Le privilège des annonces annuelles ne sera limité à un carré chaque fois, et trois fois pour la semaine.

Les ANNONCES des mariages, et de décès, les arrêtés pour appeler l'attention du public à des ventes d'immeubles, bêtes à corne, ou articles signés par des passagers, les annonces de bâtisse &c. &c. &c. doivent payer au taux des annonces ordinaires.

Les annonces qui doivent paraître que par intervalles paieront $1 par carré pour chaque insertion.

Les ANNONCES ou articles d'une nature personnelle, lorsqu'elle pourront être admis, paieront le double du prix des annonces ordinaires et d'avance.

Les ANNONCES qui sortiront de la ligne ordinaire des affaires d'un abonné à l'année, telles que ventes à l'encan par autorité de justice, ventes de plantations et habitations, ventes de marchandises, annonces égarées &c. &c., lui seront portées en compte séparément et aux prix ci-dessus énoncés.

Les ANNONCES qui ne porteront pas la durée de l'insertion seront publiées pendant un mois et seront payées en conséquence de cette disposition.

AUCUNE Annonce de faillite sera publiée, à moins que le prix de l'insertion d'avance ne soit payé, ce qu'il y sera répondu.

Les THEATRES et autres endroits ouverts pour la amusement du public, faisant insérer chaque jour de nouvelles annonces, pendant la saison des plaisirs paieront $150.

Les Annonces de candidature à des emplois publics et toutes annonces d'une nature politique, paieront le double du prix ordinaire.

A LOUER.

A LOUER—Une maison à deux étages très commode, et nouvellement réparée, composée comme suit: dix appartements, un grenier, cuisines, chambres à domestiques, citernes et une grande cour, un beau jardin et autres dépendances aussi une porte cochère sur la rue Condé, No. 125, entre Hôpital et du Quartier s'adresser à

9 déc M. FEYTEL, Horloger, passage de la Bourse.

A LOUER—Une Propriété située au bas du Fauxbourg St. Jean, sur laquelle se trouve une jolie Maison de maître, composée de quatre appartements avec leurs cheminées, deux galeries, deux cabinets, deux caves et un beau grenier. De plus, une vaste cuisine et trois chambres pour domestique, citerne, remise, magasin de dépôt, écurie, poulailler, deux grandes cours, verger, parterre et un grand enclos ment pour établir un jardin potager. Cette propriété serait très convenable pour une personne qui voudrait se livrer au jardinage et à la vente du légume. Pour les conditions, qui seront raisonnables, s'adresser à J. D. LAMBERT.

20 nov à l'Hôtel de Ville.

BUREAUX à louer au premier du magasin No. 66, rue du Camp. S'adresser sur les lieux. WM. C. TOMPKINS & co, 66, Camp.

11 d

A LOUER—Cette grande et commode maison, située au fauxbourg Livaudais, à deux pas de St. Estéphe et St. Julien, 108 demi barriques de St. Estéphe, 100 barils vin blanc, Sauterne et Barsac, 20 demi pipes eau de vie de cognac 4me, preuve, 40 quarts 5/6 du 3me, preuve, 2,250 caisses vin rouge, St. Estephe et St. Julien, 100 do Lafitte, 220 paniers vin d'Autone surfine, 10 caisses de 12 pohans prunes grise choix, 80 caisses fruits les assortis, fraises, ananas, et deux do pate à truffes assorties, 2 caisses de chapeaux de soie, do de chaussure pour dames, 2 de pêches à bonbons, cornets en satin, bouteilles pour champagne etc.

Plantation antérieure, 9 demi pipes eau de vie de cognac fine champagne, 150 caisses vins fins de Chateaux Margaux, Lafite, Latour, Sauterne supérieurs de bouchons longs, &c. &c.

TH BARBANCEY, 6 Conti.

BOTTES Souliers et Chapeaux de New York et de New Jersey.—Le soussigné vient de recevoir par les navires Echo et Memphis, et qu'il ouvre maintenant au No. 19, rue de la Douane, un assortiment complet de bottes, souliers et chapeaux, des manufactures de New York et de New Jersey, qu'il offre à vendre au détail et de New York, pour argent comptant.

C G BRADLEY.

MARCHANDISES pour le marché Mexicain—1000 balles toile fine à drap 4/4, des manufactures Nordkoro, Maddiere, & de 36 pièces toile blanche 4/4 et 5/4, 20 balles toile à drap de Russie, 13 caisses drilla bleu, mouchoirs de coton, &c. à vendre par ISAAC BRIDGE & Co,

12 dec 134 Magasins.

RAISINS ET CITRONS; MR—6000 caisses raisins, 200 caisses citrons, 50 caisses do. M 50 caisses vin vieux de Catalogne, 30 caisses vieux vin de Malaga, 97 caisses sucre blanc de la Havane (400,000 cigarres assorties, do. 200 mes café de Rio à vendre par

M. S. CUCULLU LAPEYRE & Co

27 Toulouse.

MARCHANDISES DOMESTIQUES — 100 balles coton écru 4/4 d'Appleton; 100 do 4/4 de Lawrence; 100 do de Indian Head; 100 do coton de Lowell 3/4, 7/8 et 4/4; 50 do linseys de Lowell; 50 do coutil de Lowell; 20 do coutil, à vendre par

11 dec STETSON & AVERY, 88, Gravier

CUIVRE, FERBLANC, & TOLE—Les soussignés offrent en vente un grand assortiment des articles suivants: 70 barres de cuivre en feuilles de toutes grandeurs; 4 barriles étain à calmer; 20 do do d'étain, 150 boites ferblanc en feuille, 200 paquets de tôle

11 dec S. HEATH & Co.

95 Camp.

AVIS LEGAUX.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour du premier district judiciaire.—Joseph Girard et Léon Girard contre leurs créanciers et les créanciers de J. & L. Girard.—no. 16269.—La cession des biens de insolvables, faite par ces parties à la cour, au premier jour créancier, il est ordonné que tous les créanciers des cédanciers se aient lieu en l'étude de M. Théophile Gelpi, notaire public, lundi le 23 décembre prochain, à 10 heures du matin, jour y désigné pour les affaires de dite insolvable, à comparaître en personne ou par fondé de pouvoir entre les mains